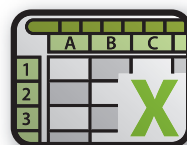


# Dimensionnement des ouvrages en béton armé



D'après l'Eurocode 2

> Programmes de calcul et méthode simplifiée pour les ouvrages élémentaires en béton armé



Feuilles de calcul  
à télécharger

# Guide Eurocode

D'après la norme NF EN 1992-1-1: 2005  
(Eurocode 2, partie 1-1)



## DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES EN BÉTON ARMÉ

**Programmes de calcul et méthode simplifiée  
pour les ouvrages élémentaires en béton armé**

Directeur de collection : Ménad CHENAF (CSTB)

Auteur : Henry THONIER (Expert consultant)

Acteur public indépendant, au service de l'innovation dans le bâtiment, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) exerce quatre activités clés - recherche, expertise, évaluation, diffusion des connaissances - qui lui permettent de répondre aux objectifs du développement durable pour les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes. Le CSTB contribue de manière essentielle à la qualité et à la sécurité de la construction durable grâce aux compétences de ses 850 collaborateurs, de ses filiales et de ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux.

## **Avertissement**

Le présent guide ne se substitue en aucun cas aux textes de références qu'ils soient réglementaires, normatifs ou codificatifs.

Le CSTB décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de toute interprétation erronée du contenu du présent guide.

## **Feuilles de calcul**



Vous pouvez télécharger gratuitement les feuilles de calcul développées sous Excel® sur le site : <http://e-cahiers.cstb.fr/>

Rubrique « téléchargement », puis « Eurocodes ».

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal art. 425).

© CSTB août 2011

ISBN 978-2-86891-496-5